

## Règlement - Concours Vidéo du GRACQ



Le concours « Lâchez les freins » est organisé par GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens asbl. L'association représente les usagers cyclistes en Belgique francophone. Avec près de 18.000 membres, le GRACQ est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière de mobilité « vélo ».

Le Concours « Lâchez les freins ! » vise à identifier et trouver des solutions aux freins à la mise en selle auprès des jeunes. **A travers cette vidéo, parle-nous de ta pratique du vélo !**

### Pour qui ?

Ce concours est ouvert aux jeunes entre 18 et 30 ans. Le GRACQ étant une association sans appartenance politique, vous ne pouvez pas exercer de mandat politique pour y participer.

### Quoi ?

- Des vidéos de maximum 2 minutes
- Tous les genres sont possibles : fiction, documentaire, animation, parodie, films expérimentaux, ...
- Les œuvres filmées à partir de smartphones ou d'appareils photos numériques sont admises
- Les films doivent être accessibles à un public dont la langue est le français ou le néerlandais. Ils peuvent être sous-titrés ou accompagnés de traduction.
- Le format des vidéos envoyées sera : MP4 – *Si vous souhaitez nous envoyer un autre format, merci de contacter [pascaline.lits@gracq.org](mailto:pascaline.lits@gracq.org)*
- Plusieurs vidéo par candidat.e sont autorisées (4 max)

### Quand ?

La date limite d'envoi des réalisations est fixée au **21 juin 2023**.

Les vidéos seront envoyées à [severine.vanheghe@gracq.org](mailto:severine.vanheghe@gracq.org) (via Wetransfer, Smash, GrosFichier ...). Votre mail comprendra les informations suivantes :

- NOM, Prénom
- Numéro de téléphone
- Lien vers la vidéo

Chaque participant·e peut également mentionner son nom d'utilisateur·trice Instagram afin que nous puissions le·la tagguer dans nos publications relatives au concours.

### **Droits d'auteurs et utilisation des œuvres**

Les participant·e·s au concours doivent être titulaires des droits d'auteurs sur leur œuvre. En cas d'utilisation d'éléments sonores ou visuels pour lesquels ils·elles ne sont pas auteurs·trices, la preuve de l'autorisation des auteur·trices ou de leurs ayants droits et/ou du paiement des frais des droits d'auteurs doit être fournie. (Ceci concerne notamment les musiques des films : un court métrage qui utilise un extrait musical sans en avoir le droit ne sera pas retenu (voir la SABAM à ce sujet)).

Chaque auteur·trice est responsable du contenu de ses propres travaux

L'organisateur n'est pas responsable des éventuels problèmes de lecture des vidéos fournies. Les organisateurs conserveront les œuvres. Le GRACQ se réserve le droit d'apposer son logo sur les vidéos sélectionnées qui resteront toutefois créditées du nom de leur auteur·trice.

Dans le cadre du concours, les organisateurs auront le droit d'utiliser les œuvres parvenues :

- a) sur le site web et les pages Facebook, Instagram, Youtube, LinkedIn et Twitter du GRACQ
- b) auprès des partenaires presse

Les participants s'engagent à autoriser les organisateurs à héberger sur Internet et à diffuser gratuitement les œuvres sélectionnées.

L'organisateur se réserve le droit de ne pas publier des vidéos. Dans le cas où ces dernières ne rencontreraient pas l'objectif premier du concours ou seraient préjudiciables à l'image de la pratique du vélo.

### **Jury**

Les organisateurs nomment les membres du jury. Le jury sélectionne la vidéo qui reçoit le prix du GRACQ ainsi que les œuvres à diffuser qui seront soumises au vote du public. Le jury est souverain dans la manière de proclamer les résultats.

**La sélection des vidéos a lieu du 21 juin au 27 juin 2023.** Les vidéos sélectionnées sont diffusées dès le 28 juin 2023 sur la page Instagram du GRACQ. Le comptage des votes (mentions « like » sous la vidéo) est fait deux semaines plus tard.

### **Vote du public**

Le vote du public aura lieu **durant 2 semaines, du 28 juin au 11 juillet**, exclusivement sur la page Instagram du GRACQ. La vidéo ayant reçu le plus de mentions « Like » sera désignée gagnante.

## **Prix**

Un prix du GRACQ et un prix du Public seront attribués. Chaque gagnant·e recevra un billet d'une journée pour deux places à **un festival au choix** : Dour, Esperanzah ou Lasemo (1X2 places pour le prix du GRACQ et 1X2 places pour le prix du public).

## **Acceptation du règlement**

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Le concours « Lâchez les freins » est organisé par GRACQ – Les Cyclistes Quotidiens asbl. Le GRACQ est l'association qui représente les usagers cyclistes en Belgique francophone. Avec près de 18.000 membres, le GRACQ est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics en matière de mobilité « vélo ».